

SOCIÉTÉ DES NATIONS

communiqué au Conseil.

Genève, le 20 mai 1932.

PROTECTION DES MINORITÉS EN ROUMANIE.

PÉTITIONS DES DESCENDANTS DES MEMBRES DE L'ANCIEN  
RÉGIMENT GARDE-FRONTIÈRE DES SICULES (HONGROIS).

-----  
Rapport du Représentant du Japon.  
-----

1) Le Conseil a reçu communication du rapport<sup>x</sup> du Comité de Juristes auquel nous avons confié, lors de notre session de Janvier, l'étude d'un point préjudiciel soulevé par le Gouvernement roumain. Je propose au Conseil d'exprimer aux membres de ce Comité nos vifs remerciements pour la collaboration qu'ils ont bien voulu prêter au Conseil dans l'accomplissement de sa tâche.

Après les entretiens que j'ai eus ces derniers jours avec le Représentant de la Roumanie, M. Antoniadé, je suis arrivé à la conclusion qu'il serait dans l'intérêt de tous de s'efforcer de trouver une solution pratique à la question dont nous nous trouvons saisis. Si, dans cet ordre d'idées, le Conseil voulait inviter le Gouvernement roumain, et si ce dernier acceptait, d'entrer en négociations avec votre rapporteur, il ne serait pas indispensable que le Conseil se prononçât sur les conclusions du rapport du Comité de Juristes.

Au cas où le Conseil serait d'accord pour suivre la ligne de conduite ci-dessus esquissée, je lui serais reconnaissant de bien vouloir prier les Représentants de la Norvège et du Royaume-Uni de prêter leur assistance à votre rapporteur dans la conduite des négociations. Comme vous vous rappellerez,

x

sans doute, ces deux Membres du Conseil, avec le Représentant de la Perse, ont été membres du Comité qui a examiné cette question préalablement à son inscription à l'ordre du jour du Conseil, et c'est à leur demande que cette inscription a eu lieu. Si le Conseil était favorable à ces négociations, je lui proposerais de prendre la résolution suivante :

Le Conseil :

1) Invite son rapporteur et le Gouvernement roumain à engager des négociations afin de rechercher une solution pratique de la question.

2) Prie le rapporteur de lui soumettre un rapport, lors de sa prochaine session du mois de septembre 1932, sur les résultats des négociations.

3) Prie les Représentants de la Norvège et du Royaume-Uni de bien vouloir prêter leur assistance au rapporteur dans la conduite des négociations envisagées ci-dessus sous 1).

4) Prie le Gouvernement roumain de bien vouloir accorder au rapporteur les facilités nécessaires pour arriver à une connaissance détaillée des éléments de la question faisant l'objet des négociations à entreprendre.